

Foire aux questions AEC Intervention en milieu juvénile et correctionnel

1. Coût de la formation

- Droits d'inscription, afférents et de toute autre nature : environ 255 \$ par session (formation de 6 sessions) Pour les détails : https://www.cegepst.qc.ca/services/organisation-enseignement/droits-et-frais-de-toutes-natures/
- Volumes, matériel et certifications RCR/allergies sévères/CNESST obligatoires : montant estimé de 500 \$ pour la formation
- Uniforme: 250-350 \$
- Sorties en lien avec la formation : 60 \$
- Formation préparatoire à la certification BSP : de 300 à 350 \$
- Possibilité qu'un employeur demande un certificat de police attestant la vérification d'antécédents : prévoir environ 50\$

2. Critères de sélection

Nous analysons les lettres de motivation et le curriculum vitae. Par la suite, nous vérifions le parcours scolaire. Nous sommes à la recherche des meilleurs profils d'intervenant en milieu juvénile et correctionnel. Tous les étudiants participent à un processus d'entrevue individuel.

Quels cours pourraient être crédités si j'ai de l'expérience comme agent d'intervention?

Pour se faire créditer des cours, il faut présenter des plans de cours. Il n'est pas possible de se faire créditer des cours en lien avec un cumul d'expérience de travail.

3. Déroulement des cours en présentiel

Les cours sont dispensés au campus de Varennes situé au 1555, boulevard Lionel-Boulet.

Un horaire est élaboré pour chacune des sessions. Les étudiants doivent être disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. Ce sont principalement des cours de 3 h, mais il se peut, de façon exceptionnelle, qu'il y ait des cours de 4 h.

Cours du matin : 8 h 30 à 11 h 30

Dîner: 11 h 30 à 12h30

Cours en après-midi: 12 h 30 à 15 h 30

Est-ce qu'il y a beaucoup de travaux à faire?

Chaque cours comprend une pondération. Par exemple pour le cours « *Initiation à la profession* » la pondération est de **2-2-2**, cela signifie qu'il y a 2 h de théorie, 2 h de pratique et 2 h de travail ou étude à compléter à la maison. Vous pouvez vous référer au calendrier du programme.

4. Stages

Durée

Un premier stage d'initiation et d'observation d'une durée de 2 semaines à temps complet est offert à la session 3 du programme. Puis les étudiants complètent un deuxième stage d'intervention lors de leur dernière session qui s'échelonne sur 12 semaines à temps complet.

Heures : une journée équivaut à un minimum de 7 heures dans le milieu.

Le coordonnateur de la formation assure la recherche et le placement des étudiants en stage.

Les stages sont non rémunérés.

5. Financement

Il est possible de vous faire financer la formation grâce à notre partenaire Emploi-Québec. Pour ce faire, vous devez adresser une demande au centre local d'emploi de votre région afin de vérifier votre admissibilité.

Il est également possible de financer la formation via des prêts et bourses. Vous trouverez toute l'information relative à ce sujet directement sur notre site internet :

Service d'aide financière - Cégep de Sorel-Tracy (cegepst.qc.ca)

6. Conditions particulières à l'exercice de la profession

Le détenteur d'une AEC en *Techniques d'intervention en milieu juvénile et correctionnel* devra se soumettre à un processus de sélection lorsqu'il postulera sur un poste d'agent correctionnel au ministère de la Sécurité publique (provincial) et au Service correctionnel du Canada (fédéral).

Critères d'embauche lors d'une demande d'emploi au provincial : (formation de 9 semaines à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet)

- Postuler sur un concours;
- Réussir des examens écrits mesurant les aptitudes requises;
- Subir avec succès un examen médical conforme aux normes prescrites;
- Satisfaire aux exigences d'une enquête sur les bonnes mœurs et à la vérification des antécédents judiciaires.

Pour plus d'information, consulter le site en cliquant ici.

Critères d'embauche lors d'une demande d'emploi au fédéral :

- Postuler en ligne;
- Vérification approfondie de l'admissibilité;
- Examens écrits;
- Entrevue et vérification des références;
- Évaluation psychologique;
- Répertoire de candidats partiellement qualifiés;
- Programme de formation correctionnelle (PFC)
- Entre 20 et 22 semaines au total, dont 12 ou 13 qui devront se faire dans un des collèges du personnel du SCC ou à l'Académie de formation du SCC située à Laval ou à Kingston en Ontario.
- La formation comporte trois étapes; l'étape 1 et 2 se fait en ligne à partir du domicile de la personne. Pour l'étape 3, il faut se déplacer à l'Académie de formation située à Laval ou à Kingston en Ontario. Les déplacements pour l'étape 3 sont défrayés par le SCC, ainsi que le logement (hôtel) et la nourriture pour toute la durée de la formation. Par la suite, lorsqu'un déménagement est requis, les frais de déménagement jusqu'à concurrence de 5000\$ seront remboursés.

Pour plus d'information, consulter le site en cliquant ici.